

NAO 2021



FO est signataire de l'accord NAO 2021

Suite aux désastreuses propositions de la 3^{ème} réunion de NAO, FO a obtenu que la direction rouvre les négociations salariales, et revois sa copie en matière d'augmentation de salaire. Ce qu'elle a fait (vous trouverez ci-après les propositions de grilles)

Fidèle à nos valeurs de démocratie, de liberté et d'indépendance syndicale, le syndicat majoritaire dans le Groupe et chez Market a consulté sa base. Le résultat est sans appel :

Adhérents
73,2% POUR

Salariés
69,2% POUR

MESURES SOCIALES

- Mise à jour du guide de la parentalité.
- Journée d'absence rémunérée pour la réalisation d'un examen ambulatoire sous anesthésie.
- Budget du Fonds de Solidarité : **260 000 €** - 220 000 € consacrés aux dossiers de la Commission - 40 000 € pour des cas particuliers ne répondant pas au paiement d'une dette spécifique et validés par la Commission.
- Prime Tuteur : aujourd'hui un salarié tuteur engagé dans une démarche de CQP bénéficie d'une formation et d'une prime de 110€. Proposition : le tuteur engagé dans une démarche de CQP ou en alternance (contrat Pro et apprentissage) et percevra à l'issue de sa formation une prime de **120€ brut**
- Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : Reconstitution des éventuels écarts de salaire entre les femmes et les hommes en 2021, le budget sera de **100 000€** pour 2021
- Calendrier 2021 de fixation des objectifs individuels de la Rémunération Variable Annuelle (RVA) de l'encadrement : Au plus tard au **30 avril 2021**.
- Ouverture d'une concertation sur la mise à jour des Engagements Secteur Caisse (**Charte Caisses**) de 2012 (1^{er} semestre 2021) :
- Ouverture d'une concertation sur le **métier du Drive et les métiers de bouche** (1^{er} semestre 2021)
- Encadrement : Embauche ou passage au niveau 7C de l'ensemble des Directeurs de magasin en poste (hors DM dans la pépinière) qui ne serait pas déjà classifiés à un niveau supérieur (voir proposition grille de salaire de l'encadrement)
- Encadrement : Revalorisation de la prime forfaitaire d'intervention pendant une période d'astreinte : Prime de déplacement qui passe de 25€ à **35€** par intervention.
- Encadrement : Création de nouveaux paliers pour la prime « vacances » des Cadres et Agent de Maîtrise : Entre 15 et 20 ans : **900€** - Entre 20 et 25 ans : **950€** – Au moins 25 ans : **1000€**